

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.  
Réclames, — 30  
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas :  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sommaire :  
30 fr.  
16  
8

Poste :  
25 fr.  
18  
10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
chez M. DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
28 Novembre 1876.

## LA CHAMBRE.

La discussion sur l'amendement du citoyen Boyssel, demandant la suppression du budget des cultes, a tenu presque toute la dernière séance.  
Nous avons eu d'abord trois discours, le premier de M. Bardoux, le second de M. Paschal Duprat, et le troisième du citoyen Talandier.  
Le premier est une buvette assez prolixe, où le député de Clermont a servi à manger et à boire aux catholiques et aux libéraux. Ce genre d'établissement lui est imposé par les principes de 89. Ces principes exigent le maintien de la religion et de la révolution, M. Bardoux n'a qu'à se conformer à leur volonté. Et il s'y conforme tout à fait en attirant chez lui une double clientèle.  
Il est aisé de voir cependant qu'il a des préférences pour la révolution matérialiste ; mais puisque la France est encore assez simple pour tenir à la religion catholique, M. Bardoux dit qu'il faut la nourrir provisoirement. Il votera donc contre la suppression du budget des cultes.  
Le citoyen Pascal Duprat se résigne, lui aussi, à voter encore une fois ou deux le budget des cultes, car sans cela la France, si elle est trop attachée aux cérémonies catholiques, pourrait bien congédier la République. L'athéisme n'est pas encore mûr. Nous sommes donc la superstition.  
Le citoyen Talandier, le premier philosophe et économiste de Vincennes, n'est pas de cet avis. Considérant le catholicisme comme un système d'éducation entièrement défectueux, il en exige l'élimination. Au système d'éducation catholique, ce penseur distingué préfère celui de la citoyenne Hardouin, lequel consiste à donner un libre essor aux

nobles passions des jeunes personnes. Des goûts et des couleurs on ne discute pas.  
M. Talandier a soutenu cette thèse saugrenue que le payement du budget des cultes est une violence faite à l'opinion de tous ceux qui ne pratiquent aucun culte et qui ne veulent en pratiquer aucun. M. Talandier a la conscience délicate. Il ne peut admettre qu'on lui « impose à un titre quelconque une contribution, ne fût-ce que d'un centime, à un culte qu'il réprouve » ; mais ce qu'il admet parfaitement, c'est que les royalistes et les bonapartistes contribuent à lui fournir, à lui républicain, son petit traitement parlementaire de 10,000 francs par an. Sa conscience, qui lui défend de donner, ne lui interdit pas de recevoir.  
Le discours du citoyen Talandier a eu pour résultat d'amener M. le garde des sceaux à la tribune, où il était attendu depuis fort longtemps.  
M. Dufaure a prononcé un remarquable discours pour repousser énergiquement l'amendement Boyssel. C'est au milieu des interruptions incessantes des membres de la gauche qu'il a plaidé la cause du budget des cultes.  
Nous n'avons pas coutume de prodiguer les éloges à l'honorable garde des sceaux, nous croirions cependant manquer à un devoir de justice si nous ne constatons pas ici qu'il a courageusement et éloquemment défendu les intérêts catholiques contre les menaces républicaines.  
Sans doute il y a dans son discours telle ou telle proposition qui ne nous paraît pas marquée au coin d'une saine orthodoxie ; mais on ne peut exiger de M. Dufaure qu'il soit aussi bon théologien que bon juriconsulte, et l'on doit tenir compte à ce « libéral » obstiné d'avoir réclamé le maintien du budget des cultes avec les arguments de son école.  
L'honorable garde des sceaux a clairement démontré que la suppression de ce budget équivaldrait à la suppression d'un grand nombre de paroisses trop pauvres pour subvenir elles-mêmes aux dépenses du culte.

Répondant ensuite à l'objection formulée par M. Talandier, il a fait ressortir avec beaucoup de verve ce qu'elle avait d'étrange et de ridicule. Revendiquer pour les librepenseurs le droit de ne pas contribuer aux charges ecclésiastiques, c'est accorder par le fait même au cultivateur le droit de se refuser à payer les frais des facultés, des universités, des écoles supérieures et secondaires, dont il ne profite pas ; c'est autoriser les citoyens hostiles à l'institution des armées permanentes à refuser leur contingent d'impôt au budget de l'armée ; c'est permettre aux personnes pacifiques qui sont décidées à ne pas avoir de procès, de refuser leur argent au budget de la justice ; en un mot, c'est saper par la base le principe de solidarité qui appelle tous les citoyens à concourir à la satisfaction des intérêts du pays.  
Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le service du budget des cultes est, en ce qui concerne l'Eglise catholique, le service d'une dette contractée par l'Etat. L'article 14 du Concordat impose au gouvernement l'obligation d'assurer un traitement convenable aux membres du clergé, et, par l'article 13, celui-ci s'engage, en revanche, à ne pas revendiquer les biens ecclésiastiques aliénés par la Révolution. Jamais contrat plus solennel n'a été passé et n'a été plus digne de respect.  
On cherche à justifier les mesures hostiles à l'Eglise en manifestant des craintes plus ou moins sincères sur ce qu'on appelle les envahissements cléricaux ; on a fait apparaître, au milieu de la discussion du budget, le spectre du cléricalisme ; on a été jusqu'à attribuer à l'influence cléricale les désastres de la guerre franco-allemande. Ce sont là des terreurs chimériques et des accusations ridicules. Non, l'Etat, la France, la société ne sont pas menacés par l'Eglise.  
On s'est plaint aussi de l'immixtion du prêtre dans les affaires de la politique ; on a reproché au clergé d'avoir transformé la chaire en tribune. Si de tels faits ont pu se produire exceptionnellement, c'est contrairement à la doctrine de l'Eglise ; il n'est pas

vrai d'ailleurs qu'ils se soient répétés aussi souvent qu'on a bien voulu le dire.  
A l'occasion de l'élection de M. le comte de Mun, l'orateur a ordonné une enquête ; il a demandé à MM. les procureurs généraux de faire ouvrir des informations sur les faits principaux qui lui avaient été signalés ; qu'est-il arrivé ? C'est que les témoins appelés devant le juge d'instruction ou devant le procureur de la République ne se sont plus souvenus des faits qu'ils avaient dénoncés devant la commission d'enquête.  
D'où vient donc cette levée de boucliers contre le clergé ?  
M. Dufaure croit pouvoir l'attribuer d'abord à ce qu'il appelle l'intempérance de zèle de ses défenseurs, et ensuite à ce fait que certains partis politiques cherchent à s'emparer de la religion pour l'identifier avec leurs opinions pacifiques. D'accord en cela avec Mgr l'évêque de Gap, M. le garde des sceaux est persuadé que l'Eglise n'aurait plus d'ennemis si elle se résignait à confondre dans son amour la Monarchie, la République et l'Empire ; alors, l'on verrait M. Madier de Montjau assister à la messe, M. Talandier chanter au lutrin, M. Boyssel tenir les cordons du dais dans les processions, et M. de Douville-Maillefeu faire des pèlerinages !  
Comment donc M. Dufaure, qui est un homme perspicace, en est-il à ne pas comprendre encore que ce que les librepenseurs poursuivent dans l'Eglise, ce n'est pas la protectrice de telle ou telle forme de gouvernement, mais la gardienne de la morale et de la vérité éternelle ? C'est une vérité devenue aujourd'hui banale que les colères irréligieuses du radicalisme plus ou moins avancé sont moins le produit de la passion politique que le résultat de la haine antisociale.  
M. le garde des sceaux n'a pas dit grand-chose lorsqu'il a assuré que le régime républicain n'était pour rien dans l'isolement de la France en Europe, et que le jour où notre malheureux pays aurait reconquis sa puissance, il retrouverait aussitôt des alliés.  
La question est précisément de savoir si

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE DÉPOSITAIRE.

Les explorateurs de la Sarthe ont pu remarquer, à une distance d'Alençon, un bourg du nom de Saint-Paterne, situé presque à la lisière des bois, et dont les édifices, protégés de fusil de ce bourg, les édifices modernes d'une grande exploitation rurale dont les terres s'étendent vers la Fresnaye.  
Cette exploitation, qui, vu son excellente culture, pourrait passer pour une ferme modèle, était, à l'âge de quarante ans, la propriété d'un homme riche et intelligent, mais singulièrement réticent dans le pays.  
On le nommait M. Loisel.  
Engagé à l'âge de quinze ans dans la première légion de la Vendée, il avait survécu aux horreurs de son parti, et était venu s'établir dans la Sarthe, où il avait acquis des propriétés considérables.  
Bien qu'il eût soixante ans, le maître des Viviers était le nom du domaine) n'avait rien perdu de son ardeur à augmenter ce qu'il possédait déjà. Ven-

geur implacable des moindres atteintes portées à ses droits, il penchait, en toute chose, vers la justice la plus rigoureuse : aussi le haïssait-on presque autant qu'on le craignait.  
L'aube commençait à éclairer les toits de la ferme dont les bâtiments de service étaient encore plongés dans l'ombre ; aucun bruit ne s'y faisait entendre, et les deux chiens de garde eux-mêmes dormaient la tête appuyée sur le bord du tonneau qui leur servait de niche. Les murs du jardin désinés vaguement, dans la pénombre, leurs chaperons garnis de vignes, lorsqu'un bruit se fit entendre dans la grande allée qui les côtoyait.  
Deux femmes s'avançaient lentement en compagnie d'un jeune homme qui marchait la tête baissée et comme abattu par un profond chagrin.  
La plus âgée tenait la main de la plus jeune, non moins affligée que leur compagnon, et s'efforçait de la consoler par de douces paroles.  
— Allons, Rosine, du courage ! disait-elle d'un accent affectueux. Il ne s'agit point ici d'une éternelle séparation ; Michel nous reviendra.  
La jeune fille secoua la tête.  
— Vous savez ce que mon oncle a dit, murmura-t-elle d'une voix entrecoupée.  
— Oui, continua Michel d'un ton amer, tant que M. Loisel m'a cru le fils du fermier qui m'avait adopté et élevé après la destruction de ma famille, je n'ai point eu à me plaindre ; il a été pour moi

ce qu'il est pour vous-même, sévèrement équitable ; mais à partir du jour où, d'après votre conseil, et dans l'espoir d'exciter son intérêt, je lui ai fait connaître mon véritable nom, j'ai semblé lui devenir odieux. Toujours occupé de me prendre en faute, il paraissait n'attendre que l'occasion de me congédier de la ferme : la découverte de mon amour lui a servi de prétexte.  
— Dites de cause, Michel, reprit la mère tristement. Hélas ! mon frère a la maladie de bien des riches, il méprise la pauvreté ! mais que vous importe, maintenant que vous n'aurez plus à recevoir ses ordres ? La vie s'ouvre devant vos pas ! qui vous empêche d'y faire votre chemin comme tant d'autres ? N'avez-vous pas reçu de Dieu l'intelligence et la santé ? Vous aurez désormais, de plus, un but à atteindre ; ne le perdez jamais de vue, mon ami ; le véritable attachement ne se prouve point par du désespoir, mais par des efforts soutenus ; travaillez avec persévérance, ma fille vous attendra.  
— Vous me le promettez, madame Darcy, s'écria Michel, qui s'était arrêté.  
— Je vous le promets, répéta la vieille femme d'un accent grave et attendri. Des raisons dont vous avez apprécié l'importance m'empêchent de permettre aujourd'hui ce mariage. Je dois à mon frère l'éducation de Rosine, toute l'aisance dont elle et moi jouissons depuis dix années : tant de

services rendus nous imposent la soumission aux volontés de M. Loisel. Le bon sens d'ailleurs mettrait seul obstacle à l'accomplissement immédiat de cette union. Rosine n'a point de fortune, vous êtes sans état ; il faut avant tout s'assurer l'avenir par le travail. Partez pour Alençon, mon ami ; tâchez de mériter la confiance du brave fabricant chez lequel vous entrez, et vous ne tarderez pas, j'espère, à vous assurer une position suffisante pour que je vous confie le sort de mon enfant.  
Michel, dont les yeux s'étaient mouillés de larmes, pressa les mains de madame Darcy dans les siennes. Ils étaient arrivés à l'extrémité de l'allée qu'ils avaient jusqu'alors suivie ; la vieille femme ouvrit ses bras au jeune homme.  
— Séparons-nous ici, dit-elle d'un accent ému ; nous n'avons plus rien à dire, et ce serait prolonger sans utilité la tristesse des adieux. Votre cheval vous attend, m'avez-vous dit, à la petite porte ; partez, mon ami, et pensez à nous.  
Michel balbutia quelques paroles entrecoupées, embrassa la mère et la fille, puis se jeta brusquement dans une allée de traverse qui se dirigeait vers un autre angle du jardin.  
Les deux femmes restèrent immobiles à la même place jusqu'à ce qu'il eût disparu, et reprurent alors tristement le chemin de leur appartement.  
Le départ de Michel était, en effet, presque aussi douloureux pour madame Darcy que pour

Le régime républicain est favorable à ce relèvement à l'intérieur, dont l'honorable garde des sceaux fait la condition nécessaire du relèvement de notre influence à l'extérieur. Or, les événements dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés et ceux dont il nous est facile de prévoir la réalisation dans un avenir prochain, ne sont pas de nature à faire résoudre cette question au profit de la République.

Ces réserves faites, nous féliciterons M. Dufaure d'avoir courageusement apporté son éloquent appui à la cause du budget catholique.

La réponse de M. Boysset au discours de M. le garde des sceaux ne mérite pas une attention sérieuse. Le député radical s'est efforcé de prouver, à grands renforts de citations, que l'Eglise est l'ennemie de la société moderne, alors qu'elle ne repousse que les erreurs révolutionnaires. A l'en croire, le parti catholique foule chaque jour aux pieds les lois du pays ; il ne restait plus à M. Boysset qu'à prouver que ce sont les catholiques qui fomentent les émeutes, dressent les barricades et qui ont fait la Commune.

La discussion s'est terminée par l'adoption du chapitre 1<sup>er</sup> du budget des cultes. Ce chapitre, qui a trait au personnel du budget des cultes, a été voté par 430 voix contre 62.

Le chapitre 2 et le chapitre 3, relatifs à l'allocation des cardinaux, archevêques et évêques, ont été également adoptés après rejet de deux amendements présentés par MM. de Douville-Maillefeu et Germain Casse, amendements tendant l'un à la suppression complète et l'autre à la réduction du crédit.

Sur le chapitre 4, M. le marquis de Valfons a présenté un amendement tendant à rétablir l'augmentation de 1,200,000 fr. demandée par le gouvernement pour l'augmentation du traitement des desservants.

Séance d'hier 27 novembre.

M. Guichard développe un amendement tendant à ce qu'il soit dressé un état des congrégations qui existent en France.

Il y en a environ 14,000 qui constituent entre les mains d'une camarilla un gouvernement occulte donnant incessamment l'assaut au gouvernement légal.

L'honorable M. Keller a reconnu qu'elles disposent de plus de cent millions. N'y a-t-il pas là un véritable danger pour l'Etat, pour la société, pour la famille ?

Les religieuses qui tiennent des ouvriers font une concurrence irrésistible aux femmes qui acceptent les charges de la famille. C'est pourtant la mère de famille qui est la providence de la patrie à qui elle donne des enfants. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur n'entend pas faire de l'opposition au gouvernement, mais lui faire sentir qu'il a derrière lui la France, qui réclame l'exécution des lois. (Nouveaux applaudissements.)

M. Dufaure, garde des sceaux, fait remarquer que le ministre des cultes ne peut dresser seul l'état demandé.

Les communautés autorisées dépendent

du ministère des cultes, les communautés enseignantes du ministère de l'instruction publique, et les communautés non autorisées du ministère de l'intérieur.

M. le ministre ne fait d'ailleurs pas d'objection à l'amendement et prie la Chambre de s'occuper du budget des cultes. (Très-bien !)

M. Malartre exprime l'avis que si la société française court les périls qu'a signalés M. Guichard, l'amendement sera bien insignifiant pour les conjurer. (Bruit.)

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia dit que c'est une liste de proscription qu'on veut dresser.

L'amendement est mis aux voix, et, à la majorité de 343 voix contre 124, sur 464 votants, est adopté.

Alors survient M. Paul Bert qui, dans un discours solennel et lourd, demande la suppression de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne. M. Paul Bert oublie ce que lui rappelle M. Dufaure, que le maintien de ces évêchés est rendu nécessaire par les conditions mêmes de l'annexion de la Savoie à la France. Avant l'annexion, des rentes sur l'Etat étaient affectées aux évêques de Saint-Jean de Maurienne ; elles ont été abandonnées à la France, qui en retour s'est engagée à servir à ces évêques le même traitement qu'aux autres évêques français. Il y a donc là, pour rester sur le terrain budgétaire, une dette contractée, et la Chambre ne peut pas, par conséquent, supprimer au budget le traitement de l'évêque de Saint-Jean de Maurienne.

M. Paul Bert, pour tourner la difficulté, dépose une proposition de loi tendant à la suppression de l'évêché ; cette proposition est renvoyée à la commission d'initiative ; elle porte du reste cette condition : « Le gouvernement devra s'arranger avec le Saint-Siège. » Or il est évident qu'une proposition de loi ainsi libellée ne saurait jamais être votée, puisqu'elle n'aboutit qu'à une solution problématique.

Voici maintenant un amendement venant de la droite. L'honorable M. de Valfons demande le rétablissement d'un crédit de 1,200,000 fr. en faveur des desservants, crédit qu'avait proposé le gouvernement. Cet amendement, défendu par son auteur dans un excellent discours très-ferme et très-clair, est combattu par le rapporteur, M. Cornil, dont la voix très-faible ne porte pas, et dont il est excessivement difficile de suivre l'argumentation.

M. Cornil insiste sur ce fait que la commission a fait suffisamment pour le clergé. Elle a augmenté de 100,000 fr. le chiffre pour les vacances d'emploi. D'ailleurs, elle a sans cesse pris la moyenne des traitements pour toutes les résolutions. Il y a en outre des desservants fictifs et les règlements sont sans cesse violés. La commission propose deux articles qui mettront fin à ces abus. La réduction proposée est de 1,400,000 fr.

M. Dufaure prie la Chambre de distinguer les deux questions :

1° Y a-t-il lieu d'augmenter le traitement des desservants ?

2° Y a-t-il lieu d'augmenter le chiffre relatif aux prévisions de vacances simples ?

Il faut d'abord discuter sur la première question.

M. Wilson ne s'oppose pas à cette division au nom de la commission, mais il ne devra y avoir qu'un vote.

M. le président dit qu'on pourrait voter sur les deux questions par voie d'amendement.

M. Victor Lefranc présente un amendement tendant à élever de 400,000 fr. le chiffre de la commission pour les traitements des desservants. « Leur mission, dit-il, est analogue à celle des instituteurs, et, s'ils ont un casuel en plus, les autres ont la rétribution scolaire. La France peut être frondeuse, mais elle est amie de l'autorité et de la religion. (Rires à gauche.) Et ceux qui en rient pourront recevoir de dures leçons électorales. (Bruit prolongé.) Le vote de l'augmentation honorerait la Chambre. »

Sur une observation de M. Langlois, M. Dufaure dit que si les ressources sont insuffisantes pour les crédits nécessaires aux divers services, la commission avisera.

L'amendement de M. Dufaure a un vrai caractère d'humanité.

M. Langlois insiste sur ce qu'il a déjà dit et montre la nécessité de créer de nouveaux impôts, si l'amendement est voté.

Une annexe au rapport supplémentaire fait par la commission du budget propose d'introduire dans la loi de finances de 1877 les deux articles suivants :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le mandat de paiement du traitement des desservants et des vicaires devra être accompagné du certificat d'identité émané de l'autorité diocésaine et d'un certificat de résidence délivré sans frais par le maire de la commune et visé par le sous-préfet et par le préfet. »

« Art. 2. Dans le cours de l'année 1877, le gouvernement fera une enquête administrative pour constater si les desservants et les vicaires résident et exercent de fait dans la commune à laquelle les rattache leur titre de nomination. »

## Chronique générale.

M. Gambetta a eu une entrevue avec le ministre de la guerre pour essayer d'arriver à une transaction sur la question des honneurs militaires.

On parle beaucoup d'un projet rêvé par M. Antonin Proust, relatif à un traité à conclure avec l'Agence Havas pour fournir à la Chambre des traductions et des résumés télégraphiques de la presse étrangère.

Ce projet est vivement critiqué par un grand nombre de députés, qui ont conseillé au gouvernement de ne point accepter une pareille transaction qui ne s'est jamais vue nulle part dans aucune Assemblée parlementaire.

M. Thiers fait tous ses efforts pour rendre possible, en ce moment, l'arrivée de M. Jules Simon aux affaires. Il travaille person-

Rosine elle-même.

Depuis deux ans que le jeune homme tenait les livres et faisait la correspondance de M. Loisel, elle avait pu apprécier ses qualités sérieuses, et comprendre que le bonheur de sa fille ne saurait être confié à de plus sûres mains : aussi avait-elle vu naître leur affection avec joie, et s'était-elle flattée que son frère n'y mettrait point obstacle ; mais tout avait tourné autrement qu'elle ne l'espérait.

Loin de montrer plus de bienveillance à Michel en apprenant qu'il appartenait à une des familles nobles dont les désastres de la Vendée avaient autrefois amené la ruine et la mort, il parut, dès ce moment, le voir avec impatience, et à peine eut-il été instruit de ses espérances qu'il l'avertit d'offrir ailleurs ses services : l'intervention de madame Darcy et les larmes de Rosine furent inutiles.

Le propriétaire des Viviers déclara que sa nièce n'épouserait jamais, de son consentement, un homme sans fortune et sans position ; qu'il voulait, pour elle, une alliance qui fortifât sa propre importance, et que les deux femmes devaient choisir entre le jeune homme et lui.

Les adieux de Michel ont déjà fait connaître au lecteur quel avait été ce choix.

Sans renoncer à une union qu'elle continuait à approuver, madame Darcy jugea nécessaire de l'ajourner.

Grâce à sa recommandation, Michel obtint un emploi chez l'un des plus riches industriels du département, et il partit alors, comme nous l'avons vu, pour en prendre possession.

Près d'atteindre l'angle du jardin où se trouvait placée la petite porte par laquelle il allait sortir, le jeune homme ralentit le pas malgré lui, et regarda en arrière.

Deux formes vagues glissaient au loin parmi les arbres et s'effaçaient insensiblement dans les brumes du matin.

Michel les suivit de l'œil avec une émotion inexprimable. Il venait peut-être de voir pour la dernière fois, d'ici à bien longtemps, celle qu'il avait associée jusqu'alors à tous ses projets d'avenir !

Il sentit son cœur se serrer, et demeura à la même place, comme étourdi par cette douloureuse pensée.

Presque au même instant, un léger bruit d'espaliers qui crient et se brisent retentit à quelques pas.

Le jeune homme, absorbé dans ses réflexions, n'y prit point garde.

Cependant une tête grisonnante venait de se soulever tout à coup, au milieu des vignes qui garnissaient le sommet du mur de clôture ; elle se tourna de tous côtés pour interroger la demi-obscurité qui enveloppait encore le jardin ; mais un massif d'arbustes lui cachait Michel.

Rassurée par l'immobilité et le silence, elle se

dressa plus haut, et l'on put bientôt apercevoir le buste entier d'un homme pauvrement vêtu, et à l'épaule duquel pendait une vieille gibecière raccommodée de toile rousse.

L'âge et la misère avaient imprimé sur toute sa personne leur douloureux caractère. Son aspect était chétif, ses mouvements incertains, sa physiologie inquiète.

Après avoir reconnu, de l'autre côté de la muraille, les fissures qui l'avaient déjà aidé à l'escalader, il enjamba le chaperon, s'y assit, et son pied cherchait un point d'appui pour descendre, lorsque Michel sortit enfin de sa rêverie et se remit en marche vers la petite porte.

Son apparition inattendue sembla causer autant de frayeur que de surprise au visiteur nocturne.

Il se courba précipitamment sur le sommet de la clôture, posa le pied droit dans le premier interstice qu'il put rencontrer, et allongea précipitamment le pied gauche pour en chercher un second ; malheureusement le point d'appui auquel il se fixait fléchit brusquement sous lui ; ses deux mains glissèrent, et il tomba au milieu des ronces et des orties qui garnissaient extérieurement le pied de la muraille.

Michel releva la tête au bruit de cette chute ; mais le jour était encore trop faible pour qu'il pût distinguer les treillages brisés et les vignes froissées, qui lui eussent tout fait comprendre.

nellement à lui constituer une majorité réunissant chaque soir, dans son salon, les députés les plus modérés de la gauche et cherchant à les gagner à ses vues.

## L'EMPRUNT DE 432 MILLIONS.

La commission du budget vient de donner son approbation au projet de loi par lequel le ministre des finances sollicite l'autorisation de créer des obligations trentennaires en vue des travaux de chemins de fer et de canaux que le gouvernement se propose de poursuivre.

La commission ne se dissimule pas que l'ouverture des crédits demandés, qui s'élève à 34,957,000 francs, à la somme totale de l'emprunt ; mais elle reconnaît aussi que cet emprunt doit être considéré comme un travail louable et le plus fécond de tous, puisqu'il a pour but unique de créer des ressources de grands et utiles travaux publics.

La commission, toutefois, substitue au terme de remboursement (année 1942) proposé par le ministre, un nouveau terme de échéance normale des obligations trentennaires qui seront les premières souscrites.

Quant à l'émission de ces obligations, elle serait de 69 millions en 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881, et de 50 millions en 1882.

## LA CONVERSION.

Voici le résumé du projet de loi relatif à la conversion de la rente 5 0/0 :

Dans l'exposé des motifs, l'honorable M. de Douville-Maillefeu, promoteur de cette proposition, fait ressortir que cette opération, faite au cours de 75 fr. de la rente 3 0/0, réduira les charges du budget de 72 millions.

Pour faciliter cette conversion, l'Etat aura à passer un traité avec la Banque de France pour les avances à faire sur les nouveaux titres.

Aux termes du projet, chaque porteur de rente 5 0/0 aura trois mois pour accepter la conversion.

Passé cette époque, le ministre créera une quantité de titres 3 0/0 nouveaux correspondant à la quantité du 5 0/0 non converti sur la même base de 4 fr. de rente 3 0/0 contre 5 fr. de rente 5 0/0 et aliénera ces titres sur le marché public, au mieux, mais pas au-dessous de leur valeur nominale.

Le produit de ces aliénations sera employé au remboursement au pair de ceux des porteurs qui n'auraient pas accepté la conversion.

En même temps que la promulgation de la loi, la date de la cessation du cours forcé des billets de la Banque de France sera fixée.

## Etranger.

La lettre adressée le 19 novembre par le prince Gortschakoff au comte Schouvaloff

Il ne s'arrêta point à chercher la cause de ce qu'il venait d'entendre, et, continuant jusqu'à la petite porte dont il tira le verrou, il se trouva dans la campagne.

Il allait traverser une luzerne en fleurs pour rejoindre son cheval, quand de sourdes plaintes attirèrent tout à coup son attention.

Il prêta l'oreille : le bruit venait des hautes herbes qui garnissaient la base de la muraille.

Michel s'avança avec une sorte d'incertitude vers le côté que semblaient lui indiquer les gémissements ; une masse remuante et plaintive lui apparut de loin. Il pressa le pas et se trouva bientôt au face du blessé.

— Le Rouleur ! s'écria-t-il étonné.

— Ah ! sauvez-moi, monsieur Michel, balbutia l'homme à la gibecière en se tordant parmi les broussailles ; je suis tué, je suis mort...

— Allons, reprit le jeune homme qui ne connaissait point la gravité de la chute, vous n'êtes pas trop trinqué hier à la Croix-Rouge, et vous ne pouvez de vous réveiller avec une fraîcheur dans les reins.

— Non, non, soupira le Rouleur, ne croyez pas cela, mon bon monsieur Michel. Aussi vrai que je suis chrétien, j'ai mon compte ! voyez plutôt mon sang couler.

— Du sang ! répéta Michel saisi ; mais qu'avez-vous alors ? que vous est-il arrivé ?

(La suite au prochain numéro.)

est considérée en Angleterre comme renversant toute l'organisation du prince chancelier relative au sincère désir de coopérer avec l'Angleterre pour l'établissement d'un nouveau régime en Turquie. Les actes du czar, prétendent les organes officieux, ne concordent pas avec ses paroles et on ne peut guère croire aux assurances pacifiques que cette dépêche contient. Dans les sphères officielles et gouvernementales on est très-mécontent de cet exposé d'une situation déjà si critique, et c'est précisément parce que le czar n'est pas un souverain constitutionnel qu'on cherche à justifier les craintes de l'opinion publique.

On sait aujourd'hui que lord Salisbury, le négociateur anglais, avait pour double objet, dans sa mission en Europe, d'obtenir l'occupation de la Bulgarie par une armée française et la médiation de l'Allemagne dans la question turco-russe. Il a échoué à Paris et à Berlin. La France veut rester et restera absolument neutre. « L'Allemagne, a dit M. de Bismark, est sympathique à la Russie. » Lord Salisbury arrivera donc très-découragé à la conférence de Constantinople, où les propositions russes prévaudront.

Les étudiants polonais de l'université de Vienne ont été invités par les étudiants slaves d'Agram et de Vienne à s'associer à une démonstration anti-turque projetée, et devant servir de réponse à la manifestation turcophile des étudiants de l'université de Pesth. Les Polonais ont répondu à cette invitation, disent les journaux de Vienne, par une lettre où ils motivent leur refus.

Dans les cercles dirigeants de Vienne circule une phrase qui aurait été prononcée par une des personnalités politiques autrichiennes les plus caractérisées : « Si nous gardons la neutralité, ce sera sans bienveillance ni malveillance, en un mot une neutralité sans phrases. »

Cette opinion si heureusement exprimée est à rapprocher d'un article officieux paru dans le *Fremdenblatt*, journal dont les attaches ministérielles sont bien connues. Cet article dit que : « La période des *ultimatum* » et des ordres de mobilisation semble être passée et le sentiment de profonde inquiétude qui avait pesé sur l'Europe entière dès les premiers jours de ce mois semble vouloir faire place à une situation moins tendue qui, espérons-le, ne s'évanouira pas de sitôt. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Encore quelques jours, et les travaux du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers seront achevés. Le pont des Ponts-de-Cé est terminé, et les trains de ballast s'avancent jusqu'à la Pyramide. On parle de l'inauguration de la ligne pour la mi-décembre.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.  
Audience du 24 novembre.

Louis-René Bellenger, âgé de 34 ans, né à Vilpail (Mayenne), camionneur à Angers, est accusé de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

L'acte d'accusation rapporte ainsi les faits :

« Dans la soirée du 1<sup>er</sup> octobre dernier, les nommés Manceau, Rialland, Foucault et Grolleau se trouvaient au café de Strasbourg, rue Boisnet, à Angers, lorsque près d'eux vinrent s'asseoir Ghys et Bellenger. La conversation s'engagea, et Manceau laissa voir un billet de cent francs avec lequel il prétendait payer la dépense commune. De légères discussions s'élevèrent lorsqu'il sortit du café avec ses camarades ; il fut presque aussitôt suivi par Bellenger et par Ghys. Ce dernier criait en parlant de lui : « Où est le gros que je lui f... sur la g... » Quelques instants après la lutte commença, et Manceau tombait à terre, frappé par Bellenger de plusieurs coups de couteau sans gravité réelle.

« Les deux agresseurs furent bientôt arrêtés par ceux mêmes qu'ils avaient attaqués. Ghys fut conduit au poste voisin, et Bellenger aurait eu fort heureusement pour lui le même sort si, à la hauteur de la rue Plantagenet, des passants, qui s'interposèrent, ne lui eussent permis de s'évader. Il

alla aussitôt se poster, armé de son couteau, au coin du quai et de la rue du Faisan.

« Pendant ce temps, les camarades de Manceau étaient retournés en arrière pour lui porter secours, et ils revinrent bientôt, en le soutenant, dans la direction du pont du Centre. Lorsque le groupe vint à passer devant la rue du Faisan, Bellenger se précipita sur eux aux cris de « canailles » et d'« assassins » ; il frappa d'un coup de couteau à la tempe Rialland, qui se trouvait le plus rapproché de lui, puis il lui releva sa blouse par-dessus la tête, pour le mettre dans l'impossibilité de se défendre. La blessure de Rialland a causé sa mort, survenue le 20 octobre dernier. »

Le jury rend un verdict de culpabilité ; mais il écarte les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens, et admet des circonstances atténuantes.

Bellenger est condamné à cinq ans de prison.

Cette affaire a terminé la session.

### ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 21 décembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1<sup>m</sup> 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 15 décembre.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 26 novembre 1876.

Versements de 68 déposants (8 nouveaux), 10,475 fr. 89 c.

Remboursements, 6,557 fr. 48 c.

### Faits divers.

Un déplorable accident, malheureusement trop fréquent, s'est produit samedi matin, vers huit heures et demie, à Artenay.

Le sieur Auguste Barbier, terrassier, était occupé sur le pas de sa maison, donnant sur la cour, à dévisser un obus dont il voulait retirer la poudre.

Un choc se produisit sans doute pendant cette périlleuse opération ; une effroyable détonation se fit entendre. On accourut, et l'on trouva le malheureux étendu à terre, les deux jambes coupées à la hauteur du ventre. Il poussait des cris déchirants et demandait qu'on l'achevât.

Les vêtements étaient en feu.

M. le curé d'Artenay, en l'absence de M. le docteur Anizan, en tournée dans une commune voisine, lui a donné les premiers secours. Mais l'état de Barbier était désespéré et il a dû succomber quelques heures plus tard. (Journal du Loiret.)

\*\*\*

Voici le cas de longévité le plus remarquable qu'on ait eu à enregistrer depuis plus d'un demi-siècle.

Il vient de mourir, à Smyrne (Asie-Mineure), un boulanger, nommé Georges Stravaridès, qui, d'après les constatations faites par le docteur Ornstien, d'Athènes, n'avait pas moins de 132 ans.

### Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 28 nov., 8 h. 47, matin.

M. Dufaure posera aujourd'hui la question de portefeuille à propos de la discussion sur les bourses dans les séminaires. Le cabinet probablement consentira à ce retrait.

M. Dufaure serait présenté pour la présidence du Sénat. M. d'Audiffret, appuyé des conservateurs, entrerait au cabinet.

Des informations spéciales et très-sûres nous apprennent que notre consul à Saint-

Jean d'Acre aurait été maltraité par un factionnaire turc qui l'aurait assailli, sachant sa qualité, à coups de crosse de fusil.

Le consul ayant télégraphié au consul général français à Beyrouth, celui-ci a répondu par l'envoi de la corvette le *Ducanide*, qui, depuis lors, stationne sur la côte.

Le projet du gouvernement sur les honneurs militaires à rendre aux légionnaires défunts étant critiqué par la majorité du parlement, on pense que le ministre le retirera et que cette grave question sera réglée par une loi d'argumentation administrative au conseil d'Etat.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Notre devoir étant d'accueillir tous les bruits qui circulent dans certaines régions, nous reproduisons malgré sa gravité sous les plus expresses réserves la rumeur suivante : Si le cabinet se retirait et si M. Gambetta ne pouvait réussir à former un ministère à gauche, le maréchal de Mac-Mahon appellerait aux affaires le maréchal Canrobert, qui serait nommé président du conseil d'un ministère extra-parlementaire. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

La semaine finit beaucoup mieux qu'elle n'avait commencé. La spéculation à la hausse pense que d'ici à la fin du mois elle n'a à redouter aucun fait de nature à provoquer un mouvement de recul et elle met à profit ce répit qui lui est accordé pour forcer les vendeurs à découvrir à des rachats. La faiblesse du report coté à chaque liquidation indique que la place est à la baisse. Il y a toujours un certain nombre de rentes à racheter à l'approche du jour de la liquidation et ces rachats prennent plus d'importance quand le relèvement des cours fait prévoir la levée d'une forte partie des primes vendues pour la fin du mois. La faiblesse des fonds anglais n'a pas empêché la reprise de nos rentes ; elles ont regagné 0.75 environ pendant que les consolidés restaient immobiles avec une tendance plutôt lourde. On a précipité les rachats des vendeurs par des escomptes de rente 5 0/0 assez importants, donnant à prévoir des levées de titres en liquidation.

La Bourse ne s'est nullement préoccupée du projet de conversion du 5 0/0 en 3 0/0 déposé assez intempestivement à la Chambre des députés et renvoyé à la commission d'initiative.

Les fluctuations de la rente italienne ont été comme d'habitude plus considérables que celles des rentes françaises ; de 69.50, il s'est relevé à 71. Les primes se négocient avec des écarts considérables, ce qui est bien naturel sur une valeur si mobile.

Les Anglais ont suspendu leurs ventes de fonds russes. Il en est résulté une reprise de quelques unités. Les cours actuels laissent encore une large marge à la hausse.

Les conventions signées entre le khédivé et les représentants de ses créanciers anglais et français sont éminemment favorables aux porteurs des emprunts placés en Angleterre. Le découvert de Londres a opéré des rachats considérables et tous les emprunts égyptiens ont éprouvé une amélioration sensible. Le capital de placement ne viendra aux valeurs égyptiennes que quand on aura acquis la preuve que le khédivé tiendra mieux ses engagements nouveaux qu'il n'a respecté les anciens.

Les valeurs ottomanes sont complètement négligées. On a ébauché une campagne de hausse sur les fonds espagnols.

Les actions des chemins de fer français règlent leurs mouvements sur ceux de nos fonds publics. La question de l'extension du monopole des grandes Compagnies et de la constitution d'une septième grande compagnie va bientôt se discuter devant les Chambres. Une commission de vingt-deux membres vient d'être nommée pour examiner les projets de convention conclus entre la Compagnie d'Orléans et les Compagnies des Charentes et de la Vendée. Beaucoup de bons esprits pensent que la concentration de l'exploitation d'un trop grand nombre de kilomètres de voie ferrée dans les mains d'une seule compagnie présente des inconvénients. D'un autre côté, les populations intéressées demandent la création d'une nouvelle grande compagnie dont les Charentes et la Vendée formeraient le noyau. La majorité des commissaires nommés par la Chambre des députés est favorable à la réalisation de ce plan. Reste à savoir laquelle des deux combinaisons imposera à l'Etat les sacrifices les moins lourds et dans quelle mesure le Trésor devra venir en aide aux porteurs de titres.

L'opposition que rencontre la convention Orléans-Charentes-Vendée aura pour conséquence de retarder le moment où les autres Compagnies secondaires pourront être absorbées par les grandes compagnies. Dans cette situation, on s'étonne de l'écart qui existe entre le cours des obligations des Compagnies d'Orléans à Châlons et d'Orléans à Rouen, et l'on arbitre les obligations de la première Compagnie contre celles de la seconde. Des conventions sont déjà signées entre la Compagnie d'Orléans à Rouen et celles d'Orléans et du Nord pour le rachat de la plupart des lignes d'Orléans à Rouen. Il n'y a même pas encore de pourparlers engagés entre l'Orléans à Châlons et les grandes Compagnies voisines, et pourtant le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans à Châlons a supplié le ministre des travaux publics de provoquer un rachat dont l'urgence s'impose.

Les chemins de fer étrangers donnent lieu à quelques affaires, il y a des offres sur les chemins espagnols. Les chemins autrichiens, faibles jusqu'à ce que l'on eût touché le cours de 520, ont donné lieu à de nombreux rachats quand on est arrivé à ce prix. Déduction faite de l'intérêt de 20 francs qui se paie habituellement en janvier, le cours de 520 ne représente que le pair.

Les actions des sociétés de Crédit sont lourdes. Les plus maltraitées ont été celles du Crédit Foncier de France. Notre correspondance quotidienne a indiqué le motif de la violente dépréciation subie par cette valeur.

Le Crédit Foncier d'Autriche ne se relève pas. Il ne sera, paraît-il, fait aucune répartition en janvier, le conseil d'administration ayant pensé que dans la situation de la société, un vote de l'assemblée des actionnaires était indispensable pour que l'on pût payer un intérêt aux actions.

Un petit nombre de valeurs industrielles seulement donne lieu à quelques affaires.

La cherté de la ration du cheval provoque des offres sur les actions des entreprises de Transports à traction de chevaux. Le prix de cette ration exerce, en effet, une action prépondérante sur le chiffre du dividende. La diminution persistante des recettes provoque, en outre, des offres sur les Voitures de Paris.

Les actions des compagnies de Tramways ont subi une baisse considérable sur les cours beaucoup trop élevés auxquels on les avait poussés.

Les porteurs de titres de la Compagnie générale française de Tramways qui avaient compté sur une recette hebdomadaire de plus de 40,000 francs ont été cruellement désabusés en voyant descendre au-dessous de 50,000 fr. dès le commencement de l'hiver. Si les pertes des mois d'hiver absorbent la plus grande partie des bénéfices réalisés pendant l'année, le bénéfice net suffira à peine à assurer le service des obligations. Leur inquiétude est d'autant plus naturelle que la compagnie n'exploite actuellement que ses meilleures lignes.

On avait fait coter les actions de la Compagnie des Tramways parisiens Sud au-dessus de 700. Pourquoi une prime sur des actions qui ne toucheront pas un centime avant 1879 et qui ne recevront peut-être alors qu'un dividende représentant à peine l'intérêt à 5 0/0 du capital versé ? Les actions des Tramways parisiens Nord sont de plus en plus faibles au-dessus du pair.

Les actions du Gaz parisien, valeur de placement qu'on a transformé de la façon la plus regrettable en valeur de spéculation, sont toujours soumises aux fluctuations les plus violentes, et il en sera ainsi tant que le reclassement des titres jetés sur le marché à la suite de la hausse beaucoup trop forte qu'un syndicat leur a imprimé ne sera opéré, et il ne pourra l'être que quand ces actions seront capitalisées sur le pied de 5 0/0 au moins. Actuellement elles ne rapportent pas même 4 1/4.

Les titres de la Compagnie de Suez sont bien tenus, mais leur marché ne présente plus que peu d'animation.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

| Départs de Saumur : | Arrivées à Poitiers : |
|---------------------|-----------------------|
| 6 h. 20 m. matin.   | 10 h. 30 m. matin.    |
| 11 — 30 — —         | 4 — 30 — soir.        |
| 1 — 30 — soir.      | 9 — 7 — —             |
| 7 — 40 — —          | 11 — 41 — —           |

  

| Départs de Poitiers : | Arrivées à Saumur : |
|-----------------------|---------------------|
| 5 h. 50 m. matin.     | 9 h. 37 m. matin.   |
| 10 — 45 — —           | 3 — 30 — soir.      |
| 12 — 30 — soir.       | 7 — 39 — —          |
| 6 — 20 — —            | 11 — 18 — —         |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1876.

| Valeurs au comptant.                 |        |         |    | Valeurs au comptant.                                       |         |         |    | Valeurs au comptant.             |        |         |    |
|--------------------------------------|--------|---------|----|--|---------|---------|----|----------------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours.                       | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.   | Hausse  | Baisse. |    | Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |    |
| 3 % jouissance décembre.             | 70 85  | »       | 45 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. | 730     | »       | 5  | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 662 50 | 3       | 75 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre.           | 100 50 | »       | »  | Crédit Mobilier  | 1 750   | »       | »  | Crédit Mobilier esp. j. juillet. | 540    | »       | 10 |
| 5 % jouiss. novembre.                | 104 90 | »       | 42 | Crédit foncier d'Autriche                                  | 480     | »       | »  | Société autrichienne. j. janv.   | 527 50 | »       | »  |
| Obligations du Trésor, t. payé.      | 491 25 | 1       | 95 | Charentes, 400 fr. p. j. août.                             | 366 25  | 3       | 75 | OBLIGATIONS.                     |        |         |    |
| Dép. de la Seine, emprunt 1867       | 930    | »       | »  | Est, jouissance nov.                                       | 615     | »       | »  | Orléans                          | 333 50 | »       | »  |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860     | 488    | »       | »  | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.                           | 996 25  | 1       | 25 | Paris-Lyon-Méditerranée          | 329 50 | »       | »  |
| 1865, 4 %                            | 508 75 | »       | »  | Midi, jouissance juillet.                                  | 777 50  | 2       | 50 | Est                              | 332 50 | »       | »  |
| 1869, 3 %                            | 375    | »       | »  | Nord, jouissance juillet.                                  | 1268 25 | »       | »  | Nord                             | 332 50 | »       | »  |
| 1871, 3 %                            | 366 50 | »       | »  | Orléans, jouissance octobre.                               | 1035    | »       | »  | Ouest                            | 349    | »       | »  |
| 1875, 4 %                            | 482    | »       | »  | Ouest, jouissance juillet, 65.                             | 674     | 50      | »  | Midl.                            | 348    | »       | »  |
| Banque de France, j. juillet.        | 3705   | »       | »  | Vendée, 250 fr. p. j. août.                                | 1335    | 10      | »  | Deux-Charentes                   | 295    | »       | »  |
| Comptoir d'escompte, j. août.        | 690    | »       | »  | Compagnie parisienne du Gaz.                               | 17 50   | 75      | »  | Vendée                           | 265    | »       | »  |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 393    | »       | »  | Société Immobilière, j. janv.                              | 303     | »       | »  | Canal de Suez                    | 519    | »       | »  |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr.     | 375    | »       | 35 | C. gén. Transatlantique, j. juill.                         |         |         |    |                                  |        |         |    |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.   | 725    | »       | 15 |  |         |         |    |                                  |        |         |    |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.  
(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876).  
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
4 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 37 — — — — — solr, omnibus-mixte.  
4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.  
7 — 17 — — — — — express.  
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 20 — — — — — omnibus.  
9 — 41 — — — — — omnibus.  
12 — 39 — — — — — express.  
12 — 39 — — — — — solr, omnibus-mixte.  
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.  
14 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
43<sup>e</sup> ANNÉE (1875).  
Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
cartonné . . . . . 8 50  
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer chaque volume séparément.

# MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1875.  
LES ABONNEMENTS COURRENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Paris . . . . . 7 fr. »  
Départements . . . . . 8 50  
Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.  
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 50 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 15 fr.  
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 944 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15 »  
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin. 2 vol.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15 »  
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent.  
1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr.  
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.  
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.  
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.  
FAILLITE PASQUIER.  
Les créanciers de la faillite du sieur Pasquier, Louis, boulanger à Montreuil-Bellay, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 6 décembre 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et, à défaut, se constituer en état d'union.  
Le greffier,  
(614) L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué.  
A VENDRE  
A L'ADJUDICATION,  
Le mercredi 15 décembre prochain, à midi,  
Au château d'Avoir, commune de Longué,

500 PIEDS D'ARBRES  
PEUPLIERS SUISSES, en très-grande partie, PEUPLIERS D'ITALIE, FRÈNES; le tout divisé en 25 lots.  
Ces arbres sont plantés sur la terre d'Avoir, appartenant à M. le comte Hardouin de Maille.  
S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> SENIL. (615)

Etude de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne)  
ADJUDICATION  
Le mardi 19 décembre 1876, à midi.  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),  
DU

PARC DU BOIS-ROGUE  
ET DE  
LA MAISON DE MAÎTRE  
Y attendant,  
Le tout renfermé de murs et situé commune de Rossay, canton de Loudun.  
Contenance : 101 hectares 55 ares. Bâtiments d'habitation et d'exploitation ;  
Jardins d'agrément et potager ;  
Bois essence de chêne, taillis, réserves et futaies.  
Propriété de revenu et d'agrément. — Belle chasse. — Grande facilité pour l'exploitation des bois.  
Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station du chemin de fer de la Vendée et du chemin de fer de Poitiers à Saumur.  
Mise à prix 120,000 francs.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.  
A VENDRE  
En totalité ou en détail.  
LA JOLIE PROPRIÉTÉ  
DE LA BERGÈRE  
Commune de Bagneux,  
Comprenant :  
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.  
Toutes facilités de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

A LOUER  
PRÉSENTEMENT,  
MAISON AVEC PETIT JARDIN  
Grand'Rue, 75.  
S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

A LOUER  
En totalité ou par parties,  
VASTES CAVES  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

AVIS.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BERTHE-VINETTIÉ a l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersoullé-Vinettié. (589)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME  
de 15 ans environ, sachant lire et écrire, pour service de maison.  
S'adresser chez M. LE BRAS, 18, rue Beaurepaire. (608)

AVIS  
J'offre à tout ménage : économie de 100 à 500 francs par an, et à 6 0/0 l'an, toute somme espèce, remboursable par quart, de trois mois en trois mois. Je répons (franco), contre timbre, à B., 7, à Trouville-sur-Mer.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.  
ADJUDICATION  
DE FOURNITURES  
D'OBJETS DE CONSOMMATION  
A faire audit Hospice général pendant l'année 1877.

Le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 1876, à midi, il sera procédé, par la commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1877 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

1<sup>re</sup> SECTION. Viande ;  
2<sup>e</sup> id. Beurre, œufs ;  
3<sup>e</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin ;  
4<sup>e</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies ;  
5<sup>e</sup> id. Bois de sapin ;  
6<sup>e</sup> id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.  
Les soumissions seront timbrées elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*  
Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.  
On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.  
Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (568)

RIELLANT  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE  
L. LE BRAS, BANQUIER  
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.  
Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.  
RECouvreMENTS.  
On traite par correspondance.

COKE ET CHARBONS ANGLAIS  
Le Directeur de l'Usine à Gaz prévient sa clientèle qu'à partir de ce jour il vendra :  
Le gros coke, rendu à domicile, 4 f. 75 l'hectolitre.  
Le coke cassé, d<sup>o</sup>, 2 25 d<sup>o</sup>.  
A l'Usine, 10 centimes de moins par hectolitre.  
FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.  
FANT  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Criblés. (502)

LA SITUATION  
ET  
FIGARO FINANCIER  
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL  
Ensemble : 10 fr. par an ; — 3 mois, 3 fr.  
Séparément : Situation, 8 fr. par an ; — 3 mois, 2 fr.  
Figaro, 6 fr. par an ; — 3 mois, 1 fr. 50.  
Les deux journaux, paraissant, l'un le *Jedi*, l'autre le *Dimanche*, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.  
LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.  
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL.  
Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.  
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.  
Saumur, imprimerie de P. CODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.